Procès verbal du CA BWBC du lundi 21/08/2017 à 19h30 et au Business Center de l'Axisparc

Vu le nombre de points à discuter, il a été de scinder ce CA en deux réunions, l'une consacrée à l'AIF et ses statuts le 21/08/17 comme prévu et l'autre concernant surtout les points provinciaux et de communication, le 24/08/2017. Ce document comprend les deux PV de réunions.

Présents: Didier Vanleeuw, Eric Davaux, Francine Breekpot, Emmanuel Bonami, Jean-Luc Haubruge, Philippe Jans, Frédérick Vandenbemben, Frédéric Schmitt (invité) et Pierre Vander Vorst
Excusés: Jean-Pol Sohy , Raymond Bricart

1. Présidence -Secrétaire :

- Approbation du rapport de la réunion du CA du 12 juin 2017 : le PV est approuvé
- Absence ce jour du Secrétaire vu une réunion importante de l'arbitrage FRBVB : le président se charge de la rédaction du PV
- Adresses mail de la province et backup propriétaire du site : Philippe Jans aura un accès administrateur sur le site, afin d'assurer le backup en cas d'absence du président
- Situation de l'AIF, discussion des statuts proposés et les divers commentaires notamment celui de Thierry Biron : le président prendra contact avec Olivier Dulon à ce sujet
- Réunions CA et CS de l'AIF afin de finaliser les statuts : Philippe Jans et Frédérick Vandenbemden se rendront à ces réunions

2. Compétitions :

- Homologation des salles : une nouvelle salle homologuée, la CPC se charge de la publication
- Feuille du match réserve : la CPC propose de poursuivre l'utilisation des feuilles de réserve actuelles, le CA marque son accord.
- Liste de force : la CPC communique au CA le mode de fonctionnement pour 2017-2018, le CA marque son accord.

3. Technique et Jeunes:

- Projet d'horaire des entrainements des sélections : le projet est donné en séance et accepté, il reste une date à régler
- Achat de 40 polos d'entrainements pour joueurs et coaches : accord de principe sur l'achat
- Réponses des contacts avec les autres provinces concernant un championnat jeunes cadets commun : le Hainaut émet une réponse négative, à poursuivre avec les autres provinces
- Conditions financières de l'équipe technique : la responsable de la technique et jeunes, ainsi que le président font part de la recondution de l'équipe technique aux mêmes conditions financières. Accord du CA sur ce point.

- Procédure de double affiliation et/ou dérogation éventuelles : discussion en séance, et liste des dérogations à proposer lors du prochain CA. Philippe Jans propose son aide à Francine Breekpot

4. Statuts et règlements :

- Publication nouveaux statuts et CA au Moniteur belge : c'est en ordre
- Publication ROI suite à l'AGE de l'AIF : c'est en ordre
- Problématique de transferts intra UE (JP Brouhon et E Davaux) : un document a été rédigé, cela suit son cours

5. Arbitrage :

- Situation arbitrage FRBVB et AIF et projet Ecole Nationale de Formation, réunion le 24/8
- Réunion CPA et date de réunion des arbitres provinciaux : réunion le 9/9 à 9h15 à l'Axis. La CPA fait part du nombre très restreint d'arbitres pour 2017-2018. Des propositions seront présentées à l'AG de Décembre 2017

6. Loisirs :

- Préparation du championnat : tout est en ordre

7. Trésorerie :

- Extraits de compte accessibles au trésorier : résolu par Didier dans la semaine suivant la réunio, en ordre.
- Communications venant de l'AIF : le trésorier émet ses réserves quant à la communication qui lui parvien de l'AIF
- Comptes et état des finances provinciales : l'état des comptes et finances est donné en séance
- Rembourement kilométrique : il est décidé de rembourser les déplacements au montant de 0,33 EUR/km afin de ne pas dépasser les indemnités accordées aux bénévoles

8. Représentant au CS AIF:

- Préparation au CS du 30/08/17 en l'absence du Président

9. Divers :

- Tour de table
- Appel à candidat à faire pour les organisations suivantes, dont le BwBC est chargé :
 - Tour final des P1D le 5/5
 - Tour final des P1H le 6/5
 - Interprovince début Janvier

10. Prochaine réunion:

Le lundi 18 septembre 2017 au Business Center de l'Axisparc à 19h30

Ci-dessous, les observations et remarques synthétisées lors de la réunion du 21/8, par Frédérick Vandenbemden, et envoyées par le président du BwBC à la Fédération.

Observations du BWBC sur la nouvelle structure et les nouveaux statuts AIF

I. Structure

Nous pensons que la **fusion du CA et du CS** est positive.

Nous sommes pour une **réduction du nombre d'administrateurs** en vue d'une plus grande efficacité du CA. Nous estimons qu'il est préférable que les 5 présidents de province ne soient pas (automatiquement) administrateurs. Le président peut bien entendu être le représentant de sa province (parmi les 7 donc) si celle-ci le désigne.
Nous préférons que les présidents soient invités au CA plusieurs fois an lors d'un CA « élargi » mais sans droit de vote donc.

Si les présidents devaient tout de même faire partie de conseil d'administration, un **suppléant est-il autorisé** ? Uniquement dans des cas bien définis (comme par exemple hospitalisation, force majeure, …) ou non ?

Quant à l'administrateur par CP/ région, sera-ce une personne physique ou une personne morale (l'entité en tant qu'ASBL) ? En cas de personne physique un suppléant sera-t-il autorisé ?

Nous sommes favorables aux **3 cellules proposées**.

II. Statuts

Plutôt que de se référer à la loi de 1921 (fort vague et modifié en partie par la loi de 2002) il y aurait lieu de stipuler « **conformément à la législation régissant les ASBL** ».

Nous estimons que le règlement d'ordre intérieur doit être établi par l'AG et non le CA.
Une « formule » intermédiaire pourrait être mise en place pour alléger le ROI et raccourcir les AG : un **règlement organique** (comprenant les généralités, la structure et le fonctionnement générale de l'association, le fonctionnement des commissions judiciaires, …) serait établi par le CA. Tout ce qui concerne les compétitions à proprement parlé serait mis dans un **règlement de compétition** établi par l'AG.

Enfin pourquoi dans les dispositions transitoires, le mandat d'Olivier Dulon vient-il à échéance en 2021 ? Nous estimons qu'il vient à **échéance en 2018** en vertu des statuts et du ROI.

Nous avons également des remarques sur le texte en lui-même qui contient pas mal de « coquilles » mais nous les formulerons une fois la structure déterminée et les textes changés en ce sens.

Observations du BWBC sur la nouvelle structure et les nouveaux statuts AIF

III. Structure

Nous pensons que la **fusion du CA et du CS** est positive.

Nous sommes pour une **réduction du nombre d'administrateurs** en vue d'une plus grande efficacité du CA. Nous estimons qu'il est préférable que les 5 présidents de province ne soient pas (automatiquement) administrateurs. Le président peut bien entendu être le représentant de sa province (parmi les 7 donc) si celle-ci le désigne.
Nous préférons que les présidents soient invités au CA plusieurs fois an lors d'un CA « élargi » mais sans droit de vote donc.

Si les présidents devaient tout de même faire partie de conseil d'administration, un **suppléant est-il autorisé** ? Uniquement dans des cas bien définis (comme par exemple hospitalisation, force majeure, …) ou non ?

Quant à l'administrateur par CP/ région, sera-ce une personne physique ou une personne morale (l'entité en tant qu'ASBL) ? En cas de personne physique un suppléant sera-t-il autorisé ?

Nous sommes favorables aux **3 cellules proposées**.

IV. Statuts

Plutôt que de se référer à la loi de 1921 (fort vague et modifié en partie par la loi de 2002) il y aurait lieu de stipuler « **conformément à la législation régissant les ASBL** ».

Nous estimons que le règlement d'ordre intérieur doit être établi par l'AG et non le CA.
Une « formule » intermédiaire pourrait être mise en place pour alléger le ROI et raccourcir les AG : un **règlement organique** (comprenant les généralités, la structure et le fonctionnement générale de l'association, le fonctionnement des commissions judiciaires, …) serait établi par le CA. Tout ce qui concerne les compétitions à proprement parlé serait mis dans un **règlement de compétition** établi par l'AG.

Enfin pourquoi dans les dispositions transitoires, le mandat d'Olivier Dulon vient-il à échéance en 2021 ? Nous estimons qu'il vient à **échéance en 2018** en vertu des statuts et du ROI.

Nous avons également des remarques sur le texte en lui-même qui contient pas mal de « coquilles » mais nous les formulerons une fois la structure déterminée et les textes changés en ce sens.

Procès verbal du CA BWBC du jeudi 24/08/2017 à 20h00 au Business Center de l'Axisparc

Présents: Didier Vanleeuw, Francine Breekpot, Emmanuel Bonami, Jean-Luc Haubruge, Frédéric Schmitt (invité), Pierre Vander Vorst

Excusés: Eric Davaux, Frédérick Vandenbemben, Jean-Pol Sohy, Philippe Jans, Raymond Bricart

La réunion du 24/8 est organisée sous forme de questions/réponses et remarques concernant le site Internet du BwBC.

En tant qu'invité, Frédéric Schmitt donne les informations nécessaires afin que les utilisateurs puissent utiliser le site au mieux. Il invite les utilisateurs à leur fournir le contenu afin de pouvoir alimenter le site de manière conviviale et attractive.